



ÉDUCATEUR·TRICE MOBILITÉ À VÉLO

Un·e professionnel·le pour développer la mobilité active

Certificat de Qualification Professionnelle

Objectif général

Acquérir un diplôme professionnel pour enseigner et diffuser une pratique régulière du vélo auprès d'un large public.

Objectifs - compétences à acquérir

- Accompagner et conseiller toute personne sur la mobilité à vélo.
- Élaborer et mettre en œuvre des projets pédagogiques sur les déplacements à bicyclette.
- Adapter et animer un cycle de séances d'apprentissage sur la mobilité à vélo.
- Être en mesure d'encadrer des déplacements collectifs dans le respect des règles en vigueur.

Public concerné

Salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles.
15 stagiaires maximum.

Pré-requis

- Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS)
- Attester d'un niveau de maîtrise technique par la réussite du test d'habileté d'entrée au CQP EMV
- Être majeur le jour de l'entrée en formation
- Posséder un certificat médical de non contre indication à l'encadrement du vélo.

Durée et dates de formation

105 heures de formation à la Maison du Vélo, réparties comme suit :

- Semaine 1 : du 7/10/19 au 11/10/19
- Semaine 2 : du 14/10/19 au 18/10/19
- Semaine 3 : du 27/01/20 au 31/01/20
- 2 jours d'examens en février.

56 heures de stage à effectuer, dans une vélo-école ou autre structure d'apprentissage du vélo, durant la période du 19/10/19 au 26/01/20.



Modalités d'évaluation

Présence assidue, évaluation formative, examen final. La formation est validée par l'attribution d'un diplôme de Titre V reconnu par la branche professionnelle des métiers du sport et par l'Etat.

Formateur·rice·s

L'équipe est constituée de formateurs salariés de la Maison du Vélo expérimentés dans la mise en œuvre d'actions de formations auprès d'élèves d'établissements scolaires, de publics jeunes et adultes de structures d'insertion et à vocation sociale et auprès de salariés des entreprises et agents de collectivités. Des intervenants experts de la FUB, de la FFCT, des collectivités, de l'Education Nationale et des professionnels des métiers du cycle, de la mécanique et de la mobilité active font également partie de l'équipe de formation.

Lieu de formation

89 boulevard Pierre Semard - Toulouse.
(Quartier Matabiau, face à la Gare routière)

Coût de la formation

1590 € - Prise en charge possible dans le cadre de la formation professionnelle. Se renseigner auprès de votre employeur, de votre conseiller Pole Emploi ou de votre référent Formation au sein de votre Conseil Régional.

Ce montant ne prend pas en compte les frais d'hébergements et de restauration.

Programme

Les contenus dispensés lors de la formation correspondent aux 5 unités de compétences suivantes :

UC 1 – CONSEILLER LE PUBLIC SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE

- Avantages de l'utilisation du vélo
- Arguments et attitudes pour lever les freins
- Réglementation et aménagements cyclables
- Lecture de cartes et intermodalité
- Présentation et essais de différents types de vélos, équipements et accessoires
- Mécanique et réglages de base

UC 2 – TRANSMETTRE UNE CONDUITE VIGILANTE ET CITOYENNE

- Droits et obligations de l'utilisateur cycliste
- Code de la route et Code de la rue
- Règles de conduite, connaissance et anticipations des risques
- Adaptation des itinéraires en fonction des territoires, du public
- Code de bonne conduite, comportements et attitudes

UC 3 – CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET PEDAGOGIQUE

- Connaissance et spécificités des différents profils d'utilisateurs
- Les structures éducatives et socioprofessionnelles
- Définition des objectifs et des moyens à mobiliser
- Présentation et adaptation des méthodes pédagogiques
- Elaboration de cycles d'apprentissage en fonction des objectifs et des publics
 - Démarche et attitude pédagogique
 - Identifier les compétences de l'utilisateur cycliste
 - Construire et adapter des séances
 - Les outils et supports pédagogiques
- Analyse et évaluation
 - Travail de l'éducateur
 - Progression de l'apprenant
 - Démarche de qualité pédagogique (amélioration continue)

UC 4 – ANIMER DES SEANCES D'ENSEIGNEMENT DE LA PRATIQUE DU VELO

- Les conditions préalables à une séance réussie
- La préparation du matériel (vélos, casques, matériel pédagogique, premiers soins)
- Les règles administratives, d'assurance et de sécurité
- Organiser et mener des situations pédagogiques diverses du débutant au confirmé.
- Les différents contextes d'encadrement (milieu protégé, voie publique, circulation en groupe, situations complexes, grandes parades)
- Outils et conseils d'animations

UC 5 – PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE

- Les acteurs et partenaires de la mobilité à vélo (Fédérations, Collectivités, Etat, Administrations, Associations, Education Nationale)
- Créer, animer et gérer une structure de développement de la mobilité à vélo
- Les politiques cyclables et mesures en faveur du vélo
- Promotion et communication des actions

Méthode & outils

La formation se caractérise par un temps de pratique important, il nous apparaît essentiel de mettre en situation au maximum les stagiaires.

Ces temps permettent une acquisition de compétences techniques et une amélioration de la qualité pédagogique et ainsi favoriser les actions concrètes pour comprendre et assimiler.

L'alternance des temps de formation (individuel, binôme, groupe) est mis en avant pour favoriser les différents rythmes d'apprentissage.

Des contenus théoriques sont enseignés et mis à disposition à chaque stagiaire sur des supports individuels et communs (écran ou tableau).

Ces supports permettent à tous d'adopter le langage technique commun et faciliter la réflexion et la compréhension.

Afin d'impliquer l'apprenant dans sa démarche de formation, nous soulignons notre posture pédagogique par une méthode active où «le faire» est privilégié et où l'interaction dans le groupe dynamise et consolide l'acquisition de nouvelles compétences.

Pour chaque exercice, des fiches techniques de mise en situation seront remises à chaque stagiaire. En fonction de la progression des stagiaires et de leur niveau de compétences, le formateur adaptera ou approfondira certains contenus pédagogiques. Cet ajustement progressif optimise l'apprentissage des participants.

Au cours de notre formation, nous privilégions l'utilisation de cartes mentales/heuristiques.

Une carte mentale/heuristique (mindmap en anglais) est un diagramme qui représente les connexions sémantiques entre différentes idées, les liens hiérarchiques entre différents concepts. C'est une façon pratique et visuelle de résumer et de présenter des informations. Cela permet de les situer et de les hiérarchiser. Cela permet aussi de créer des liens entre elles. C'est un outil au service des apprentissages et il correspond à notre volonté

de permettre à chacun de contribuer directement à l'acquisition/renforcement de ses compétences et être acteur·rice de ses savoirs.

Dans la même idée, une grande place est faite aux outils audiovisuels tels que la vidéo et la photo. Ils permettent d'enregistrer et d'analyser à posteriori les situations vécues (feedback/rétroaction). Certaines séances pédagogiques, des jeux de rôles, certaines prises de paroles et certains encadrements sont filmées et retravaillées en salle. Les fichiers réalisés sont mis à disposition des stagiaires pour qu'ils puissent réutiliser ces supports seuls ou en groupe afin de se corriger et préparer les séances à venir. La vidéo est un moyen privilégié pour favoriser l'alternance entre les situations réelles et la théorie des cours en salle. Elle permet de capturer la richesse et la complexité des situations pédagogiques et/ou en circulation.

Les documents de références/supports de cours, seront utilisés et archivés dans des clés USB distribuées à chaque stagiaire.

Nous avons créé une banque de données de parcours urbains et périurbains répondant aux différentes situations rencontrées en milieu professionnel (cf annexe 2). Un maillage «pédagogique» de la ville de Toulouse a été effectué en amont par l'équipe de formateurs.

La Maison du Vélo bénéficie de droits d'occupation de l'espace public : Place de l'Europe et quelques bases de loisirs. La majorité de nos séances pédagogiques s'y déroulent.

L'accessibilité y est pratique (métro, bus, vélo, piéton), à 10' maximum de la MDV à vélo.

Notre point fort est d'être au cœur de la ville. Chaque coup de pédale a lieu dans l'environnement de travail du futur professionnel «Educateur Mobilité à Vélo».

Prise en charge du coût de la formation au titre de la formation professionnelle

Vous êtes salarié·e ou demandeur·se d'emploi ?

Prise en charge possible des frais pédagogiques et des frais annexes (sous conditions) des formations de la Maison du Vélo par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), par le Pôle Emploi ou par la Région de votre lieu de résidence au titre de la formation professionnelle.

Demandez à votre employeur, à Pole Emploi ou à la Région si vous pouvez suivre une formation et si celle-ci peut être prise en charge.

Nous vous adressons les documents relatifs à votre demande :

- Un programme détaillé de la formation
- Un devis de la formation

L'OPCA dont dépend votre employeur, le Pôle Emploi ou la Région a un mois à réception de la demande d'aide financière pour instruire le dossier et donner son accord pour un financement total ou partiel de la formation, voire des frais annexes.

Soit votre structure règle le coût de la formation à la Maison du Vélo et sollicite par la suite le remboursement à l'OPCA, soit l'OPCA règle directement le coût de la formation à la Maison du Vélo.

Une convention de formation établie par la Maison du Vélo sera signée entre les deux parties : votre structure et la Maison du Vélo, et à l'issue de la formation, il sera remis à chaque stagiaire une facture acquittée, une attestation de présence et une copie de la feuille d'émargement.

Ces documents seront nécessaires à votre structure pour justifier l'action de formation et solliciter le cas échéant la demande de remboursement.

Pensez aussi au Compte Personnel de Formation (CPF).

Il s'agit «d'un droit du salarié soumis à accord de l'employeur». En tant que salarié, vous cumulez 20h par an pour un emploi à temps plein (ou au prorata des heures travaillées pour un contrat

à temps partiel). Ces heures de formation sont cumulables dans la limite de 150h. La démarche est ensuite similaire, charge à l'employeur de déposer une demande d'aide financière à son OPCA.

Informations à porter sur le dossier de prise en charge :

- Nom de l'organisme de formation : La Maison du Vélo
- Forme juridique de l'organisme : association loi 1901
- N° SIRET : 407 676 253 00039
- Code APE : 9499 Z
- Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 73 31 06 228 31 auprès du Préfet de Région Midi-Pyrénées
- Responsable de la formation : Nicolas CARRIE/ Ludivine LOZE
- Nombre d'heures de formation : 105 heures
- Coût des frais pédagogiques : 1590€

Dossier de prise en charge à déposer le plus tôt possible à l'OPCA, à Pôle Emploi ou à la Région et avant le démarrage de la formation.



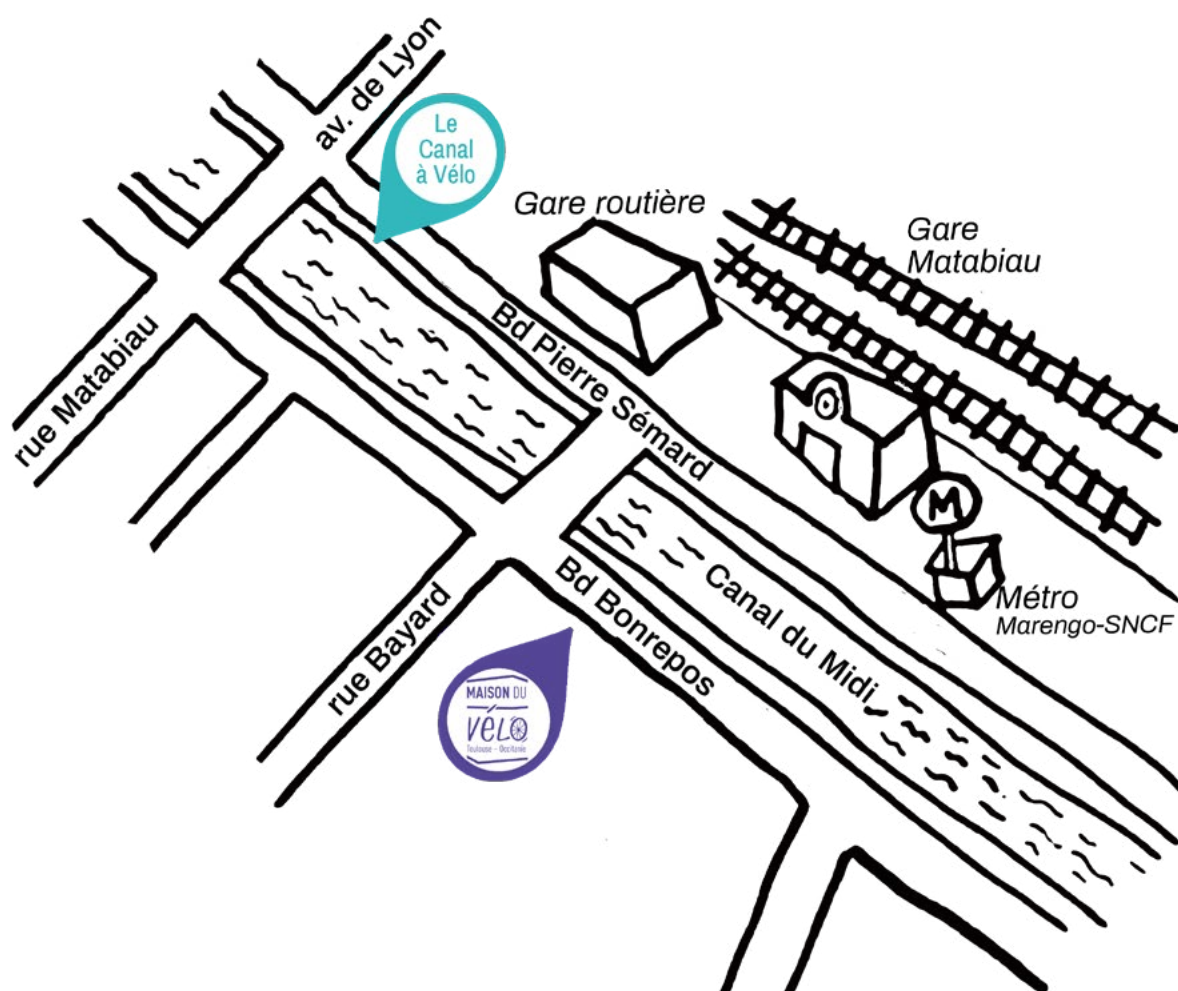
Situation - hébergement - restauration

La Maison du Vélo est située en face de la Gare Matabiau et au bord du Canal du Midi. Elle se situe à proximité de la gare routière, de la station de Métro Marengo/SNCF et de plusieurs lignes de bus.

Nous mettons à disposition à titre gracieux un vélo pour chaque stagiaire durant les périodes de formation à Toulouse.

Les possibilités d'hébergements à proximité sont multiples. Contactez-nous pour connaître les bonnes adresses.

De plus, l'établissement abrite un restaurant «Le Vélo Sentimental». Le quartier et le centre-ville à proximité offrent également une multitude de restaurants et de commerces d'alimentation.



Contactez-nous

Renseignements complémentaires et dossier de candidature : Ludivine, Nicolas ou Kamel
formations@maisonduvelotoulouse.com
05 34 40 64 72 / 06 52 54 15 82